

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC  
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**à Lacaune**

---

**Séance du jeudi 28 février 2019**

**Nombre de membres en exercice : 35** L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit février, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Robert BOUSQUET.

**Présents : 28** **Sont présents**: Max ALLIES, André BACOU, Alain BARTHES, Jean-Jacques BARTHES, Alexis BENAMAR, Francine BLAVY, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Jacques CALVET, Marie CASARES, Serge CAZALS, Pierre ESCANDE, Jacques FABRE, Michel FARENC, Marie-Hélène GUILLOT, Bernard MAS, Jacques MENDES, Jean-Christophe MIALET, Roger NEGRE, Bernard ROUMESTANT, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL, Jean-Michel ALBERT

**Votants : 33**

**Secrétaire de séance :**  
**Jean-Christophe MIALET**

**Pouvoirs** : Christian BARDY par Jérôme BOUSQUET, Isabelle BARTHEZ par Marie-Hélène GUILLOT, Carole CALAS par Robert BOUSQUET, Thibault ESTADIEU par Jean-Christophe MIALET, Marie-Françoise MONDEME par Francine BLAVY

**Suppléés** : Pascal COUSTURIER par Jean-Michel ALBERT

**Excusés** :

**Absents** : Claude ANINAT, Hugues DELORI

---

**1. FORUM DE L'EMPLOI A LA SALVETAT SUR AGOUT : INTERVENTION DE LOUISE GAYRAUD DE POLE EMPLOI**

**Information du Conseil**

**ADMINISTRATIONS/COMPETENCES**

**2. APPROBATION DES PV DE NOVEMBRE ET DECEMBRE 2018**

Ajourné

**3. CONTRIBUTION AU SRADDET (SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES) OCCITANIE**

Monsieur le Président rappelle que la loi « NOTRe » a chargé les Régions d'élaborer un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui remplace le SRADDT, créé en 1995 et modifié en 1999.

Ces SRADDET doivent fixer les objectifs de moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets.

Le SRADDET de la Région Occitanie intitulé « Occitanie 2040 » est en cours d'élaboration.

Quatre défis ont été retenus :

- Le défi de l'attractivité
- Le défi des coopérations

- Le défi du rayonnement régional
- Le défi transversal de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique

Pour notre territoire rural de montagne, le défi principal est celui de l'attractivité pour accueillir bien et durablement.

Sur la question de la mobilité, des services, de l'habitat, les objectifs thématiques du SRADDET sont en adéquation avec les actions et projets portés sur le territoire de la Communauté de communes : OPAH, Maison de Service au Public, Transport à la Demande, ...

De même, notre territoire contribue fortement à l'objectif de production d'ENR avec ses parcs éoliens et ses barrages hydro-électriques.

Toutefois, Monsieur le Président souhaite attirer l'attention des conseillers sur l'objectif thématique « foncier » et présente l'évolution de la formulation de cet objectif dont la dernière version est la suivante : « Population : Le défi de l'attractivité, pour accueillir bien et durablement »

Objectif général (parmi d'autres) : « Garantir l'excellence environnementale ».

Objectif thématique 1.4 Foncier (parmi d'autres) : « Réduire progressivement le rythme de consommation des sols pour tendre vers l'objectif national : zéro artificialisation nette :

- Par une réduction progressive de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols selon des trajectoires locales différenciées (élaborées avec les territoires), priorité donnée à la densification urbaine et au recyclage du foncier déjà urbanisé,
- En agissant pour le maintien et le développement de l'agriculture péri-urbaine en préservant le foncier et en ouvrant de nouveaux espaces pour l'agriculture,
- En priorisant la commercialisation, l'aménagement et l'extension des OZE (Occitanie Zones Economiques) »

Sur cette dernière version, les rédacteurs ont tenu à rappeler que l'objectif de tendre vers l'objectif de « zéro artificialisation nette » était un objectif national, notamment issu du « Plan interministériel pour la biodiversité » présenté en juillet 2018. Pour mémoire, il est rappelé que le gouvernement veut lutter contre l'étalement urbain avec un objectif de « zéro artificialisation nette » d'ici la prochaine décennie. Ce qui veut dire compenser chaque surface bétonnée ou goudronnée par la même superficie rendue à la nature ailleurs.

Monsieur le Président demande aux conseillers de donner leur avis sur la version provisoire du SRADDET du 18/10/2018 et plus particulièrement sur l'objectif thématique provisoire lié au foncier.

Il est proposé au Conseil :

- de demander que le SRADDET intègre un « volet montagne » sur le modèle du « volet littoral » afin que les territoires montagnards fassent l'objet de déclinaisons spécifiques des différents objectifs thématiques ;
- d'exprimer son désaccord sur la formulation « zéro artificialisation nette » énoncée pour l'objectif thématique 1.4, cette « obligation théorique » étant trop engageante, pas adaptée aux milieux ruraux et déconnectée des pratiques réelles ;
- de souligner l'importance de l'échelle territoriale à laquelle pourrait s'exprimer une éventuelle compensation des surfaces imperméabilisées et les difficultés pratiques de mise en œuvre de tels dispositifs de compensation ;
- de demander que soit pris en compte dans la conception de l'élaboration des trajectoires locales différenciées, le critère du taux d'artificialisation du territoire considéré, afin que les secteurs peu artificialisés puissent bénéficier de réelles possibilités d'artificialisation élargies ;
- de demander aux élus régionaux et aux parlementaires du Tarn et de l'Hérault d'être particulièrement attentifs aux incidences des règles posées par le SRADDET Occitanie 2040 sur les territoires ruraux et montagnards afin que ces dernières n'aboutissent pas à créer de nouvelles contraintes sur les possibilités et opportunités de développement de l'emploi sur ces espaces déjà soumis à de forts freins à l'initiative publique et privée ;
- de charger Monsieur le Président de notifier cette délibération à Madame la Présidente de Région Occitanie ainsi qu'aux Conseillers Régionaux et Parlementaires du Tarn et de l'Hérault.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

#### **4. BILAN DE L'UTILISATION DES MINIBUS**

Voir diaporama joint.

**Information du Conseil**

#### **5. BILAN DE L'OPAH DES HAUTES TERRES D'OC**

Voir diaporama joint.

**Information du Conseil**

### **DECHETS/ASSAINISSEMENT/GEMAPI**

#### **6. SOUTIEN A LA LIGUE CONTRE LE CANCER EN FONCTION DU TONNAGE DU VERRE**

Chaque année, la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc versait une subvention à la Ligue contre le Cancer en fonction du tonnage annuel de verre collecté.

La Ligue demande si la nouvelle Communauté de communes peut continuer selon les mêmes conditions, à 3,05 € / tonne.

Nous avons collecté 273 tonnes de verre en 2017 et 288 tonnes en 2018. La subvention serait de 1 711,05 € pour 2017 et 2018.

Entendu le rapport de Marie-Claude STAVROPOULOS,

Il est proposé au Conseil :

- d'attribuer une subvention de 1 711,05 € pour 2017 et 2018 à la Ligue contre le Cancer,
- d'autoriser le Président ou ses délégués à signer toute pièce afférente à cette attribution.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

#### **7. SUBVENTION A LA FD CUMA 81 POUR L'OPERATION DE COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES**

Avant la fusion, la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc participait auprès de la FD CUMA du Tarn pour que la déchetterie de La Salvetat puisse participer à l'opération de collecte des plastiques agricoles.

En 2017 et 2018, il n'y a pas eu de participation et les agriculteurs du territoire n'ont pas pu déposer leurs déchets à La Salvetat. Le problème a été évoqué en Commission Déchets.

Après renseignement auprès de TRIFYL et de la FDCUMA 81, la déchetterie de La Salvetat peut être point de collecte de l'opération si la Communauté de Communes verse à nouveau une participation d'un montant de 800 € pour prendre en charge le transport supplémentaire.

Entendu le rapport de Jacques CALVET,

Il est proposé au Conseil :

- de verser une participation d'un montant de 800 € à la FD CUMA du Tarn pour prendre en charge le transport supplémentaire pour que la déchetterie de La Salvetat puisse participer à l'opération de collecte des plastiques agricoles,
- d'autoriser le Président ou ses délégués à signer toute pièce afférente à cette attribution.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

#### **8. CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS SUR LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE DES EMBALLAGES MENAGERS ET DES PAPIERS GRAPHIQUES (2ème TRANCHE 2018)**

Citeo (anciennement Eco-emballages) est un éco-organisme agréé par l'État pour les filières des Emballages ménagers et des Papiers graphiques pour la période 2018-2022.

Adelphe est un éco-organisme agréé par l'État pour la filière des Emballages ménagers pour la période 2018-2022.

Leurs activités s'inscrivent dans une démarche d'intérêt général impliquant l'ensemble des acteurs des filières à Responsabilité Élargie du Producteurs (REP) des Emballages ménagers et des Papiers graphiques et viennent notamment en appui du service public de prévention et de gestion des déchets.

Pour soutenir les initiatives des collectivités locales et des opérateurs de tri qui agissent en faveur du

recyclage, dans des conditions respectueuses de l'environnement et à des coûts maîtrisés, Citeo et Adelphe proposent des mesures d'accompagnement. Elles reposent sur le constat que l'atteinte des objectifs nationaux à coûts maîtrisés nécessite d'engager des projets de transformation/adaptation des dispositifs de collecte et de tri sur certains territoires et donc des investissements qui demandent un effort exceptionnel d'aide.

Dans ce cadre, ces éco-organismes ont lancé un appel à projet sur l'optimisation de la collecte.

Suite à un travail technique avec TRIFYL, il est proposé de répondre à cet appel à projet au titre du levier 2 (amélioration de la collecte de proximité) pour densifier les points d'apport volontaire sur la partie de notre territoire (12 communes et 5 947 habitants concernés) où les performances de tri des emballages ménagers, papiers et verre sont les plus faibles. Le financement sollicité est de 7 731,10 €.

Entendu le rapport de Michel FARENC,

Il est demandé au Conseil :

- d'approuver la candidature de la Communauté de Communes à l'appel à projets sur les mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques (2<sup>ème</sup> tranche 2018),
- de donner pouvoir au Président pour engager les démarches nécessaires et signer tous actes afférents.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **9. MODIFICATION DES AVANTAGES SOCIAUX**

Suite au comité technique du 4 février, il est proposé de modifier le montant de la participation de la Communauté de communes à la Garantie Maintien de Salaire.

En effet, la délibération D 2018-194 du 17 juillet 2018 ne précisait pas si les 20 € étaient nets ou bruts. Or des cotisations s'appliquent sur la participation de la Communauté de communes et il est proposé de passer à une participation de 22 € bruts / mois / agent pour se rapprocher de 20 € nets.

Entendu le rapport de Jean-Jacques BARTHES,

Il est proposé au Conseil de modifier le montant de la participation de la Communauté de communes à la Garantie Maintien de Salaire à 22 € bruts / mois / agent pour se rapprocher de 20 € nets, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

## **FINANCES ET MARCHES**

### **10. AIDES AUX PARTICULIERS DANS LE CADRE DE L'OPAH**

Par délibération D 2017-307 du 14 septembre 2017, le conseil a défini le régime des aides apportées par la Communauté de communes dans le cadre de l'OPAH des Hautes Terres d'Oc.

Le dossier de Mme VACAVANT sur la commune de Lacaune a été agréé par l'ANAH.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 319,92 € à Mme VACAVANT (sur un montant total de travaux subventionnables de 6 531,05 €) pour la réfection de la salle de bains et l'installation d'un poêle.

Entendu le rapport de Francine BLAVY,

Il est demandé au Conseil :

- de valider la subvention à Mme VACAVANT telle qu'indiquée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer les documents afférents à cette subvention.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

## **11. AVENANT A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE AVEC LA MAIRIE DE LACAUNE POUR LA SALLE DE SPORTS**

Par délibération 2016/86 du 21 septembre 2016, la Communauté de communes et la mairie de Lacaune ont conventionné pour la maîtrise d'ouvrage déléguée de la salle de sports.

Il est proposé de passer un avenant à cette convention pour :

- Mettre à jour les montants définitifs des travaux réalisés pour le compte de la commune de Lacaune :
  - Estimatif prévisionnel (travaux et maîtrise d'œuvre) : 215 000 € HT
  - Montant après passation des marchés et ajout de la réfection totale des réseaux humides : 237 343,50 € HT
  - Montant définitif : 236 406,50 € HT
- Ajouter l'avance de la TVA par la mairie
- Matérialiser le transfert de la convention à la nouvelle Communauté de communes

Entendu le rapport de Bernard ROUMESTANT,

Il est demandé au Conseil :

- de passer un avenant à la convention pour les motifs exposés ci-dessus et conformément au projet ci-après annexé,
- d'autoriser le Président ou ses délégués à signer les actes afférents à cet avenant.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 32**

**Contre : 1**

## **12. MODIFICATION DUREE D'AMORTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE BASES DE LOISIRS**

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Christian BARDY qui indique au Conseil qu'une délibération définissant les durées d'amortissement pour le budget annexe bases de loisirs a été prise par le Conseil en date du 28 février 2017, elle a été modifiée en conseil en date des 06 juillet 2017 et 14 septembre 2017. Suite à la poursuite de l'intégration budgétaire du patrimoine des 2 bases de loisirs, il convient de délibérer à nouveau.

Les subventions relatives à ces biens seront étalées sur la même durée que le bien.

Les durées d'amortissement proposées sont les suivantes :

Compte	Classe	Durée
21318	Autres bâtiments publics	25 ans
2135	Installations générales, agencements, aménag des constructions	25 ans
2138	Autres constructions	25 ans
21738	Autres constructions	25 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	5 ans
	Biens de faible valeur inférieure à 500,00 €	1 an

Il est demandé au Conseil d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

## **13. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE POLE CULTUREL**

Entendu le rapport d'Alain CABROL qui présente les coûts estimatifs et le plan de financement prévisionnel du Pôle culturel, suite à la réunion du bureau de janvier et du dernier comité de programmation LEADER,

Il est demandé au Conseil :

- d'approuver le projet et son plan de financement prévisionnel :

Coûts estimatifs de l'opération		Plan de financement prévisionnel		
			Montant	%
Travaux	2 291 350,00 €	Etat - DETR	745 439,70 €	30,00
Maîtrise d'œuvre	165 000,00 €	Région Occitanie	745 439,70 €	30,00
Etude géotechnique	5 070,00 €	Département du Tarn	372 719,85 €	15,00
Contrôle technique	13 379,00 €	LEADER	80 000,00 €	3,22
Coordination SPS	10 000,00 €	Sous total subventions	1 943 599,25 €	78,22
<b>TOTAL</b>	<b>2 484 799,00 €</b>	Autofinancement	541 199,75 €	21,78
		<b>TOTAL</b>	<b>2 484 799,00 €</b>	<b>100</b>

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les financements inscrits au plan de financement ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou ses délégataires à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 21**

**Contre : 10**

**Abstention : 2**

#### **14. DEMANDE DE SUBVENTION A HERAULT ENERGIES POUR LE PROGRAMME EP 2019 HERAULT : PLAN DE FINANCEMENT**

Entendu le rapport de Max ALLIES qui présente les coûts estimatifs et le plan de financement prévisionnel du programme Eclairage public 2019 Hérault, suite à la réunion de la commission Electrification, Il est demandé au Conseil :

- d'adopter le projet et son plan de financement prévisionnel :

	Montants (HT)	%
Hérault Energies	84 150 €	74,3%
Autofinancement Communauté de communes	29 142 €	25,7%
<b>TOTAL</b>	<b>113 292 €</b>	<b>100%</b>

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les financements inscrits au plan de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président ou ses délégataires à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

#### **15. MODIFICATION DE MARCHÉ N°1 AU LOT N°1 MARCHÉ "ACHAT DE 3 VEHICULES DE COLLECTE DES DECHETS"**

La prestation de base du marché (lot 1 – deux châssis 19 tonnes) comprend l'achat de 2 châssis et leur immatriculation mais également une reprise de véhicule. Le montant du marché indiqué à la page 4 de l'acte d'engagement (132 256,18 € HT) intègre la déduction de la reprise (proposée à hauteur de 10 833,34€HT soit 13 000€TTC).

Suite aux premiers mois de réalisation des collectes en régie sur la totalité du territoire, il est apparu nécessaire de garder la benne à ordures ménagères (qui devait être reprise dans le cadre du marché) afin d'assurer dans de bonnes conditions la totalité des collectes, et notamment la collecte sélective des caissettes jaunes en porte à porte.

La présente proposition de modification de marché a pour objet de supprimer la reprise du véhicule prévue au marché, pour un montant de 10 833,34€HT soit 13 000,00€TTC.

Le montant du marché passe donc à 143 089,52 € HT, soit 171 449,52 € TTC (l'immatriculation n'étant pas soumise à TVA), soit +8,2% par rapport au prix TTC du marché de base incluant la reprise du véhicule.

Montant initial du lot n°1	Montant de l'avenant	Nouveau montant du lot n°1 après avenant
132 256,18 € HT	- 10 833,34 € HT Soit - 8,2% du montant initial du lot n°1	143 089,52 € HT

La Commission d'Appel d'Offres qui vient de se réunir s'est prononcée favorablement sur cette modification de marché.

Entendu le rapport du Président,

Il est demandé au Conseil :

- de valider la présente modification de marché,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes afférents à cette modification de marché.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

#### **16. ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX VOIRIE 2019**

Entendu le rapport de Jean-Michel ALBERT qui indique au Conseil qu'il convient de délibérer pour attribuer les lots de l'accord-cadre à bons de commande pour la réalisation des travaux de voiries sur le territoire de la Communauté de Communes pour l'année 2019.

Ce marché est constitué de 4 lots géographiques composés comme suit :

- Lot 1 : Nord-Ouest de la Communauté de Communes (Senaux, Escroux, Viane, Gijounet, Berlats, Espérausses et Saint Salvi de Carcavès)
- Lot 2 : Sud-Ouest de la Communauté de Communes (Lamontélarié, Anglès, Le Soulié et la Salvetat)
- Lot 3 : Centre de la Communauté de Communes (Lacaune, Nages, Fraisse)
- Lot 4 : Est de la Communauté de Communes (Barre, Moulin-Mage, Murat, Cambon, Castanet et Rosis)

Chaque lot se verra attribuer des commandes estimées entre 100 000 € HT (montant minimum) et 350 000 € HT (montant maximum). La Commission des marchés qui vient de se réunir propose de retenir les entreprises suivantes :

Intitulé du lot	Entreprise retenue
Lot 1 : Nord-Ouest de la Communauté de Communes	SEVIGNE SAS La Borie Sèche – BP6 12 520 AGUESSAC
Lot 2 : Sud-Ouest de la Communauté de Communes	COLAS MIDI MEDITERRANEE SA/Ets GARENQ TP BOUSSOU – BP48 81 230 LACAUNE
Lot 3 : Centre de la Communauté de Communes	COLAS MIDI MEDITERRANEE SA/Ets GARENQ TP BOUSSOU – BP48 81 230 LACAUNE
Lot 4 : Est de la Communauté de Communes	SARL GUIPAL TP ZI Route de Bournac 12400 SAINT AFFRIQUE

Entendu le rapport de Jean-Michel ALBERT,

Il est demandé au Conseil :

- de valider les choix de la commission des marchés,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à ce marché de travaux.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

**TOURISME/CULTURE/PATRIMOINE**

## **17. PARTICIPATION COMMUNAUTE DE COMMUNES A UNE CARTE TOURISTIQUE AVEC L'OT DE METROPOLE DE MONTPELLIER**

L'Office de Tourisme et des Congrès de Montpellier Méditerranée Métropole nous propose de participer à l'édition d'une carte touristique valorisant la destination Montpellier Méditerranée « élargie », le but étant de montrer aux visiteurs l'attractivité de ce vaste territoire et le panel d'expériences, de paysages et de sites remarquables qu'ils pourraient découvrir.

La contribution à ce projet, pour chacun des 13 Offices de Tourisme partenaires, est de 1000€ pour le volet création de ce nouveau support de communication. Un premier stock de cartes sera financé et imprimé par l'Office de Tourisme Montpellier Métropole et réparti équitablement. Les tirages supplémentaires seront à la charge de chacun des OT participants au projet.

Entendu le rapport d'Alexis BENAMAR,

Il est proposé au Conseil :

- de participer à l'édition de la carte touristique de destination avec l'Office de Tourisme de Montpellier pour un coût de 1000 €,
- d'autoriser le Président ou ses délégataires à signer toute pièce afférente à cette participation.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

**Le Président  
Robert BOUSQUET**






# **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*Jeudi 28 février à Lacaune*

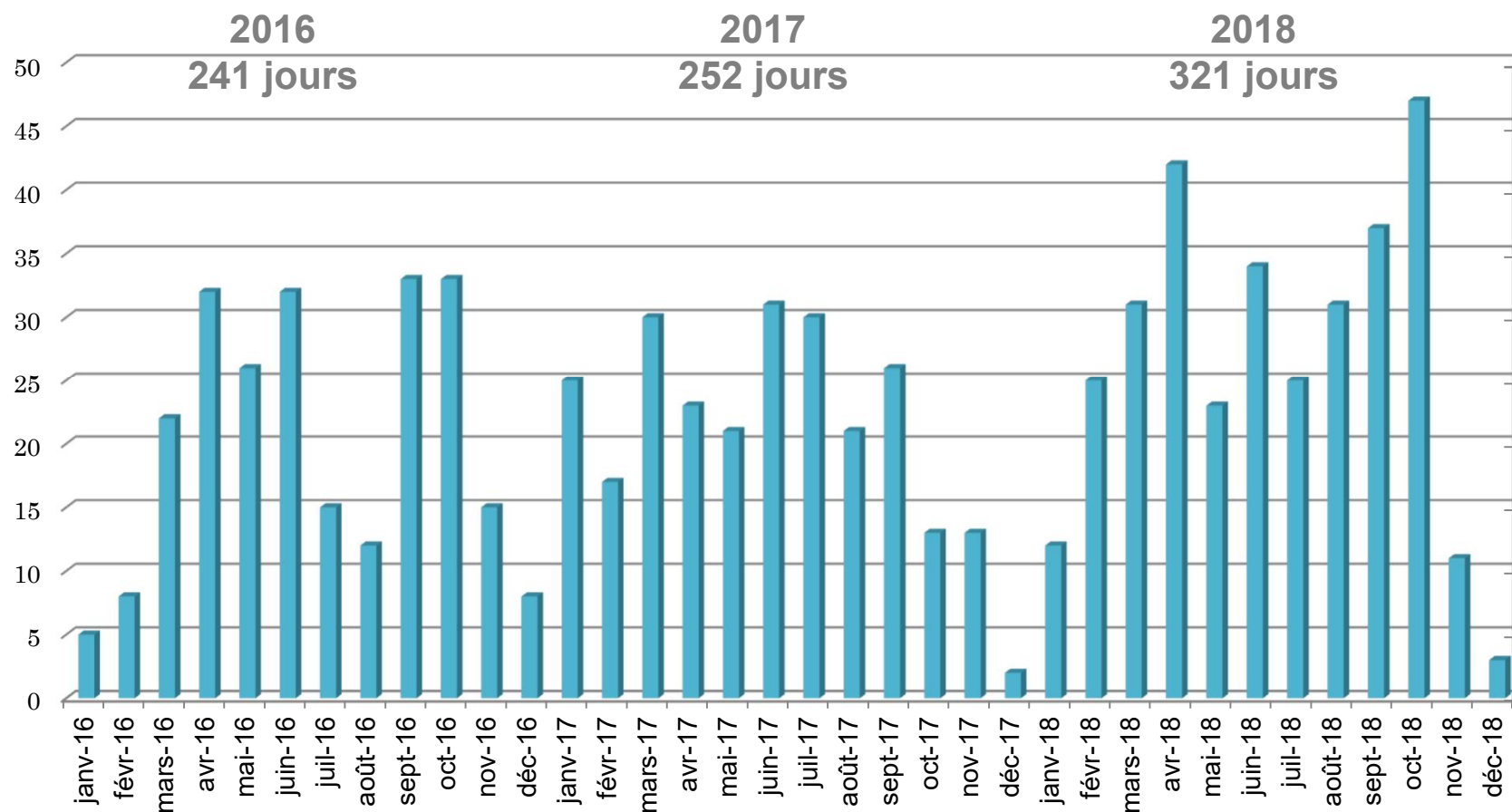
# BILAN D'UTILISATION DES MINIBUS



# RAPPEL DU FONCTIONNEMENT

- 2 minibus appartenant à la Communauté de communes, achetés en 2011 avec 50% de subvention du Département de l'Hérault
  - Utilisation ouverte à toutes les associations et organismes publics (mairies, ALSH, ...) dont le siège est sur le territoire de la Communauté de communes (prêts exceptionnels à des structures publiques hors territoire (PNR, CC Sidobre))
  - Convention qui précise les modalités d'utilisation + annexe des personnes autorisées à conduire : à signer au préalable
  - Calendrier et réservations gérés par l'accueil (fiche à compléter)
  - Etat des lieux d'entrée / sortie fait par les services techniques sur RDV, aux ateliers à la ZAE FOREST à La Salvetat
- 

# NOMBRE DE JOURS D'EMPRUNTS PAR MOIS DE 2016 A 2018 : TOTAL POUR LES 2 MINIBUS



- 2 périodes de forte utilisation : printemps et automne

# ZOOM SUR L'ANNÉE 2018

- 63 emprunts pour un total de 321 jours
- 25 structures utilisatrices provenant des communes de Barre / Moulin-Mage, Berlats, Cambon, Fraïsse, Lacaune, Murat, Nages, Rosis et La Salvetat
- Km parcourus :


	Au 10/12/18	Km parcourus dans l'année
Minibus 1	70 519 km	14 368 km
Minibus 2	70 967 km	11 805 km



BILAN DE L'OPAH  
DES HAUTES  
TERRES D'OC




## RAPPEL DU CONTEXTE

- Début de l'OPAH en janvier 2016 sur la CCMHL, CCSVA et la CCVPML
  - Avenant en octobre 2017 pour intégrer les communes de l'ex CCML
  - Nouvel avenant en cours de signature pour prolonger d'un an l'OPAH => jusqu'en janvier 2020
  - Animation en régie confiée au PETR HTO. 3 personnes : Danielle FABRE, Sonia RICARD (en charge de notre territoire) et Guillaume COURTY (volet énergie)
- 

# BILAN DES 3 PREMIÈRES ANNÉES PAR CC

	<b>PO HABITER MIEUX</b>	<b>PO AUTONOMIE</b>	<b>PB</b>	<b>LHI/TL</b>	<b>TOTAL</b>	<i>DOSSIERS EN COURS</i>
Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux	154	39	4	6	<b>203</b>	78
Communauté de Communes Monts de Lacaune - Montagne du Haut Languedoc	37	10	1	2	<b>50</b>	33
<b>TOTAL</b>	<b>191</b>	<b>49</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>253</b>	111






# ZOOM SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : UNE RÉPARTITION INÉGALE

	2018					2017 *	2016
	PO HABITER MIEUX	PO AUTONOMIE	PB	LHI/TL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
ANGLES	1	0	0	0	1	4	0
BARRE	0	1	0	0	1	1	
BERLATS	1	0	0	0	1	0	
CAMBON ET SALVERGUES	0	0	0	0	0	1	0
CASTANET LE HAUT	1	0	0	0	1	0	2
ESCROUX	0	0	0	0	0	0	
ESPERAUSSES	1	0	0	0	1	0	
FRAISSE SUR AGOUT	0	0	0	0	0	1	0
GIJOUNET	0	0	0	0	0	0	
LACAUNE	11	1	0	0	12	2	
LAMONTELARIE	0	0	0	0	0	0	0
LA SALVETAT SUR AGOUT	1	3	0	0	4	4	3
LE SOULIE	0	0	0	0	0	0	0
MOULIN-MAGE	0	0	0	0	0	0	
MURAT SUR VEBRE	3	0	0	1	4	1	
NAGES	1	0	0	0	1	1	
ROISIS	0	0	0	0	0	2	0
SENAUX	0	0	0	0	1	0	
VIANE	1	0	0	0	1	1	
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>27</b>	<b>18</b>	<b>5</b>


\* à partir d'octobre pour les communes ex CCML

# BILAN FINANCIER DES 3 PREMIÈRES ANNÉES, CRÉDITS ENGAGÉS POUR LES TRAVAUX

	<b>HABITER MIEUX</b>	<b>AUTONOMIE</b>	<b>TRAVAUX LOURDS / LHI</b>	<b>PB</b>	<b>TOTAL</b>
<b>NB DOSSIERS AGREES</b>	<b>191</b>	<b>49</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>253</b>
<b>MONTANT TRAVAUX HT</b>	2 544 825 €	295 815 €	272 241 €	282 082 €	<b>3 394 964 €</b>
<b>TOTAL DES AIDES</b>	<b>1 700 209 €</b>	<b>229 244 €</b>	<b>245 376 €</b>	<b>104 800 €</b>	

- Des aides complémentaires de la Région (éco-chèque), du département 34, de la fondation Abbé Pierre, des MDPH, des caisses de retraite s'ajoutent aux aides de l'Etat (ANAH + FART) et des Communauté de communes.
- 

# BILAN

- Bonne dynamique. Equipe d'animation réactive
  - Retard dans l'agrément des dossiers par l'ANAH : explique en partie la diminution de 2018
  - Une centaine de dossiers en cours d'élaboration.
  - Nb de dossiers faible dans l'Hérault, malgré la communication et des aides complémentaires du conseil départemental.
  - $\frac{3}{4}$  des travaux réalisés par des artisans du territoire HTO
- 

Merci de votre attention.



## **AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE – CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORTS A LACAUNE**

### **Entre les soussignés**

La Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc (CCMLMHL), dont le siège est situé Place du Général de Gaulle, 81230 LACAUNE-LES-BAINS, représentée par son Président Robert BOUSQUET, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire du 28 février 2019

D'une part

Et

La Commune de Lacaune, Place du Général de Gaulle, 81230 LACAUNE-LES-BAINS, représentée par son 1<sup>er</sup> Adjoint Christian BARDY, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal du XX

D'autre part

### **Article 1**

Le 30 septembre 2016, la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et la Commune de Lacaune ont signé une convention, pour déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement des abords de la salle de sports (voirie et réseaux, sous compétence communale) à la Communauté de Communes, qui porte le projet de création de la salle de sports.

### **Article 2**

Conformément à l'article 6 de l'arrêté inter-préfectoral du 8 août 2016 relatif à la fusion de la Communautés de Communes des Monts de Lacaune (CCML) et de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc (CCMHL), l'ensemble des droits et obligations des communautés de communes est transféré à la nouvelle Communauté de Communes. Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance sauf accord contraire des parties. Le présent avenant a ainsi notamment pour objet une substitution de personne morale de la convention citée à l'article 1. Cette substitution n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le co-contractant.

### **Article 3**

Les montants définitifs des travaux réalisés pour le compte de la Commune de Lacaune sont les suivants :

- Estimatif prévisionnel (travaux et maîtrise d'œuvre) : 215 000 € HT
- Montant après passation des marchés et ajout de la réfection totale des réseaux humides : 237 343,50 € HT
- Montant définitif : 236 406,50 € HT + 47 281,30€ de TVA, récupérée par la commune de Lacaune
- En cas d'avenant positif ou négatif, le montant de la participation sera revu à la hausse ou à la baisse

### **Article 4**

La Communauté de Communes paiera les dépenses au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Elle émettra ensuite un titre exécutoire de recettes (avis des sommes à payer) à l'encontre de la



Commune correspondant à la participation financière précitée. Une copie des factures payées par la Communauté de Communes sera annexée au titre de recettes.

A réception de l'avis des sommes à payer, la Commune devra effectuer le paiement dans un délai de 30 jours suivant la date de la réception de l'avis, étant entendu qu'il pourra être prévu le versement d'intérêts moratoires en cas de retard pris par la Commune à se libérer des sommes dont elle est redevable.

A l'issue des travaux et après paiement des sommes dues par la Commune, la Communauté de Communes restituera les travaux objet de la présente délégation de maîtrise d'ouvrage à la Commune par le biais d'un état co-signé par les deux collectivités. Cet état sera remis à la trésorerie de Lacaune afin que celle-ci intègre ces travaux dans le patrimoine de la Commune pour qu'elle puisse récupérer le FCTVA.

#### **Article 5**

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait en 2 exemplaires, à Lacaune-les-Bains, le 2019.

**Pour la CCMLMHL**  
**Le Président**  
**Robert BOUSQUET**

**Pour la Commune de Lacaune**  
**Le 1<sup>er</sup> Adjoint**  
**Christian BARDY**